

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE DU BEAUSSET

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet : <https://www.ville-lebeausset.fr/>

Le Compte Administratif (C.A.) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable Public dépendant de la Direction des Finances Publiques. La présente note suit la présentation de la maquette budgétaire. Le Compte Administratif se résume ainsi (page 4) :

EXECUTION BUDGETAIRE 2020 – PRESENTATION GENERALE CUMULEE			
DEP/REC	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	CUMUL
RECETTES	11 189 339.91	3 485 539.44	14 674 879.35
DEPENSES	9 072 529.95	3 869 260.87	12 941 790.82
RESULTAT	2 116 809.96	-383 721,43	1 733 088.53

Nous constatons un résultat après financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser excédentaire de 1 733 088.53 €. Pour mémoire en 2019, l'excédent de fonctionnement reporté était de 1 513 728 € soit une évolution de 14.49 %.

I - SECTION FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses :

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE - DEPENSES							
CHAP.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART 2020/2019 (en €)	ECART 2020/2019 (en %)
O11	CHARGES COURANTES	2 179 450.71	2 203 073.61	2 425 184.42	2 178 013.63	-247 170.79	-10.19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 005 301.50	1 010 280.09	696 188.39	632 208.31	-63 980.08	-9.19
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 170 918.85	4 894 163.22	5 173 114.97	5 133 886.37	-39 228.60	-0.76
O13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL (recettes)	525 919.37	316 728.83	405 310.33	380 807.43	-24 502.90	-6.05
MASSE SALARIALE NETTE		4 644 999.48	4 577 434.39	4 767 804.64	4 753 078.94	-14 725.70	-0.31
O14	REVERSEMENT FISCALITE (FPIC + PENALITES LOG.SOCIAUX SRU)	408 297.89	207 362.01	414 907.42	602 895.14	187 987.72	45.31
66	FRAIS FINANCIERS	169 161.47	159 755.24	152 601.43	136 177.83	-16 423.60	-10.76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 125.00	290.40	28 820.29	33 063.17	4 242.88	14.72
68	PROVISIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 935 255.42	8 475 924.57	8 891 816.92	8 717 244.45	-174 572.47	-1.96
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT						
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIFS	425 293.88	374 929.24	324 698.32	355 285.50	30 587.18	9.42
TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT (avant affectation)		425 293.88	374 929.24	324 698.32	355 285.50	30 587.18	9.42
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		9 360 549.30	8 850 853.81	9 216 515.24	9 072 529.95	-143 985.29	-1.56

Globalement il est constaté une baisse des dépenses totales de fonctionnement de 1.56 % Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget 2020 est de 92.81 %.

Le ratio par habitant des dépenses réelles de fonctionnement (page 4 du Compte Administratif) mentionne un coût par habitant de 879.91 €. Or les méthodes de calcul définies par la DGFIP ne prennent en considération que les dépenses nettes réelles.

Le ratio par habitant est de 780 € au Beausset. La moyenne départementale est de 1 169 €, régionale de 1 056 € et nationale de 921 €.

Il est à noter que d'une commune à l'autre, la dépense de fonctionnement par habitant varie selon les caractéristiques démographiques, géographiques ou économiques du contexte communal.

1 – Les charges courantes : 2 178 013 € soit près de 25 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par habitant ce poste de dépense est de 220 € au Beausset. La moyenne départementale est de 292 €, régionale de 279 € et nationale de 238 €.

La crise sanitaire et le confinement notamment ayant entraîné la fermeture des Etablissements Scolaires, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, des Cantines Scolaires, de la Bibliothèque, du Pôle Culturel, du Complexe Sportif, et l'interdiction d'organiser les manifestations et festivités prévues au budget 2020, ont conduit à réduire les charges courantes de 10,19 %. Soit – 247 170 €. Pour information, les denrées alimentaires pour les cantines, et les facturations du Centre de Loisirs Sans Hébergement, ont été réduites de 105 155 € en 2020. Le coût total des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire dont notamment masques, gels, cloisons plexiglass, produits désinfectants, équipements, en 2020 a atteint 104 939 € (page 58)

2 – Les autres charges de gestion courantes ou dépenses dites d'intervention : 632 208 € soit 7.25 % des dépenses réelles de fonctionnement :

Par habitant ce poste de dépense est de 64 € au Beausset. La moyenne départementale est de 122 €, régionale de 113 € et nationale de 113 €.

Il est constaté une baisse significative des dépenses de 9.19 % (- 63 980 €) dont 40 000 € au titre des indemnités et des frais de mission ou déplacement des élus, 37 000 € de diminution sur les participations aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume pour les transports scolaires. Les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles demeurent identiques à 2019 pour un montant cumulé de 239 000 €. Les subventions versées aux associations pour 121 700 € sont détaillées en page 69 du Compte Administratif. Il est précisé que les abonnements aux prestataires informatiques, auparavant enregistrés en dépenses au chapitre des charges courantes sont transférés en 2020 au chapitre 65 (19 940 €).

3 – Les charges de personnel : 5 133 886.37 € de masse salariale brute soit une diminution de 0.76 % en 2020.

Il est précisé que le ratio pour toutes les collectivités se calcule par rapport à la masse salariale nette, c'est-à-dire après déduction des remboursements de traitements. Seule la maquette budgétaire (page 4 des informations générales) mentionne le taux des frais de personnel en masse brute par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement pour 58.89 %.

Le ratio déterminé selon les données de la DGFIP est de 54.52 %.

Par habitant ce poste de dépense est de 480 € au Beausset. La moyenne départementale est de 704 €, régionale de 640 € et nationale de 526 €.

Le tableau ci-dessous présente le comparatif du coût du personnel par statut.

REGIMES	2017	2018	2019	2020	ECART EN €	ECART EN %
FONCTIONNAIRES	4 336 824	4 157 440	4 445 140	4 638 974	193 834	4.36
CONTRACTUELS	342 294	516 461	453 168	240 885	-212 283	-46.84
CONTRATS AIDES	445 049	192 260	214 862	222 336	7 474	3.48
Allocation perte d'emploi (agent titulaire)				8 971	8 971	
TOTAL	5 124 167	4 866 161	5 113 170	5 111 166	-2 004	-0.04

EVOLUTION EFFECTIF PERSONNEL REMUNERE PAR STATUT

STATUTS	2017 (décembre)	2018 (décembre)	2019 (décembre)	Janv-20	Déc-20
FONCTIONNAIRES	121	120	125	123	122
AUXILIAIRES/CONTRAT	24	28	11	14	8
CONTRATS AIDES	16	7	13	13	13
TOTAL	161	155	149	150	143

4 - Les atténuations de produits : 602 895 € représentant 6.91 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste de dépenses a subi une forte augmentation en 2020 de plus de 45 %.

Ce chapitre regroupe les dépenses prélevées sur les ressources fiscales notamment. En 2020 notre participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a évolué de 3.11 % et s'élève à 208 988 €.

S'agissant de la pénalité pour la non réalisation des logements sociaux, elle s'est élevée 385 488,18 € soit + 173 457.76 € (+81.81%).

Enfin le reversement au Département de la taxe de séjour en 2020 (perçue par la commune en 2019) est de 6 361.96 €.

5 – Les frais financiers : 136 177.83 € soit 1.56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par habitant ce poste de dépense est de 14 € au Beausset. La moyenne départementale est de 24 €, régionale de 22 € et nationale de 21 €.

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts. Ces derniers diminuent de 10.76 %.

6 – Les charges exceptionnelles : 33 063.17 €.

Il s'agit notamment du remboursement aux familles des repas de cantine suite à la fermeture des écoles pour un montant de 29 292.45 €, et de l'annulation de titres des exercices antérieurs.

7 – Les dépenses d'ordre : 355 285.50 €

Ce sont les dotations aux amortissements qui sont transférées en recettes d'investissement. Il est rappelé que ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. En 2020 l'évolution des dotations est de 9.42 % (+ 30 587 €).

B – Les recettes :

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE - RECETTES							
CHAP.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART 2020/2019 (en €)	ECART 2020/2019 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES	516 472.15	427 176.57	423 706.91	302 379.65	-121 327.26	-28.63
73	IMPOTS ET TAXES	7 323 713.63	7 627 503.25	7 550 386.84	7 447 701.98	-102 684.86	-1.36
O14	PRELEVEMENT FISCALITE (FPIC/LOGEMENTS)	408 297.89	207 362.01	414 907.42	602 895.14	187 987.72	45.31
	RESSOURCES FISCALES	6 915 415.74	7 420 141.24	7 135 479.42	6 844 806.84	-290 672.58	-4.07
74	DOTATIONS	1 373 625.45	1 379 152.73	1 399 703.86	1 399 853.89	150.03	0.01
75	REVENUS DU PATRIMOINE	94 585.08	98 842.22	90 773.16	97 598.41	6 825.25	7.52
O13	ATTENUATION CHARGES	525 919.37	316 905.52	405 310.33	381 575.95	-23 734.38	-5.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 713.63	115 211.90	14 018.72	43 853.95	29 835.23	212.82
78	REPRISE SUR PROVISIONS	1 200.00	0.00	15 000.00	0.00	-15 000.00	-100.00
	TOTAL RECETTES REELLES	9 861 229.31	9 964 792.19	9 898 899.82	9 672 963.83	-225 935.99	-2.28
042	OPERAT D'ORDRE	6 291.20	2 938.05	2 648.05	2 648.05	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES AVANT REPRISE RESULTATS PRECEDENTS	9 867 520.51	9 967 730.24	9 901 547.87	9 675 611.88	-225 935.99	-2.28
OO2	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	869 843.91	1 280 939.17	2 062 438.61	1 513 728.03	-548 710.58	-26.60
	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 737 364.42	11 248 669.41	11 963 986.48	11 189 339.91	-774 646.57	-6.47
	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	1 376 815.12	2 397 815.60	2 747 471.24	2 116 809.96	-630 661.28	-22.95

La vue d'ensemble ci-dessus fait ressortir une baisse de 6.47 % des recettes totales de fonctionnement dont 2.28 % (soit – 225 935 €) sur les recettes réelles de fonctionnement.

Le ratio par habitant des produits de fonctionnement est de 877 €. La moyenne départementale est de 1 365 €, la moyenne régionale de 1 230 € et nationale de 1 122 €.

Ce qui indique la faiblesse des ressources de la collectivité. La maquette budgétaire du Compte Administratif page 4 indique un ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant de 976.38 €.

1 – Les produits des services : 302 379 € soit 3.12 % des recettes réelles.

Il est enregistré une diminution globale de 121 327 € directement liée à la crise sanitaire et notamment à la période de confinement. La perte des recettes provenant de la vente des repas est de l'ordre de 97 000 €, celle des activités pour les jeunes (clubs ados et découverte) est de 7 000 €.

2 – Les revenus du patrimoine : 97 598 € soit 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit notamment des biens immobiliers mis en location, et des loyers perçus pour les jardins familiaux.

Le ratio cumule les produits des services et les revenus du patrimoine.

Par habitant au Beausset, le ratio est de 40 € - le ratio départemental est de 125 € - le ratio régional de 125 € et le ratio national de 100 €.

3- Les impôts et taxes : 7 447 701.98 € représentant 77 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre se décompose comme suit :

DETAIL DES RECETTES FISCALES							
Compte d'exécution	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART CA 2020/CA 2019 en €	ECART CA 2020/CA 2019 en %	OBSERVATIONS
73111 - Contributions directes	5 063 037.00	5 260 020.00	5 408 017.00	5 443 364.00	35 347.00	0.65	le produit attendu inscrit au budget primitif était de 5 433 848 €. La commune a perçu 9 516 € de plus que la prévision.
7318 - Autres impôts locaux	16 219.00	11 556.00	12 108.00	22 005.00	9 897.00	81.74	Il s'agit de rôles complémentaires et de régularisation sur année antérieure.
73211 - Attribution de compensation	1 099 599.13	1 099 599.00	728 441.36	689 047.94	-39 393.42	-5.41	Versée par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume - Attribution versée intègre une régularisation du titre de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
7333 taxes funéraires	5 200.00	3 200.00	3 500.00	3 300.00	-200.00	-5.71	Tarif supprimé en 2021 par la Loi de Finances.
7336 - Droits de place	103 179.58	93 607.68	96 758.68	58 063.80	-38 694.88	-39.99	Marchés hebdomadaires mercredis et dimanche - Terrasses et occupation domaine public par les commerçants. (exonération)
7337 - Droits de stationnement	13 514.34	15 206.09	-	-	-	-	sur demande du comptable public, depuis 2019 les fourrières sont imputées au 7338.
7338 - Autres taxes			16 989.21	12 747.94	-4 241.27	-24.96	Encaissement des mises en fourrières de véhicules- La dépense (reversement à la fourrière) en 2020 était de 15 193 €. Coût pour la commune : 2 445 € (propriétaires non connus).
7343 - Taxe sur les pylones électri.	23 180.00	23 680.00	24 280.00	25 430.00	1 150.00	4.74	La commune a sur son domaine 10 pylones supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts. Tarif fixé chaque année par Loi de Finances.
7351 - Taxe sur l'électricité	254 531.30	261 033.19	259 446.41	253 750.75	-5 695.66	-2.20	Coefficient appliqué par la commune : 8.50 depuis 2016. (taxe prélevée sur la consommation d'électricité)
7362 - Taxes de séjour	18 627.86	28 501.90	67 627.02	35 702.35	-31 924.67	-47.21	Baisse des locations saisonnières en raison de la crise sanitaire et passage au régime de taxation au réel au 1er janvier 2020.
7381 - Taxe add. droits de mutation	726 625.42	831 099.39	796 128.16	904 290.20	108 162.04	13.59	taxes versées sur les ventes de biens immobiliers.
7388 - Autres taxes diverses			137 091.00	0.00	-137 091.00	-100.00	En 2019, perception de taxes sur les terrains devenus constructibles.
TOTAL 73	7 323 713.63	7 627 503.25	7 550 386.84	7 447 701.98	-102 684.86	-1.36	

Le ratio par habitant des ressources fiscales est au Beausset en 2020 de **691 €**. Le ratio départemental est de 1 045 €, le ratio régional est de 922 € et le ratio national est de 766 €.

(Ce ratio est obtenu par le calcul suivant : total des recettes du chapitre 73 moins le chapitre 014).

Le nombre de foyers fiscaux est de 5 861.

La part des foyers non imposables au Beausset est de 43.3% (moyenne départementale : 43.7 %, régionale : 43.20%, nationale : 47.8 %).

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 29 888 € - (moyenne départementale : 151 € - nationale : 27 808 €)

Le produit voté en 2020 était de 5 433 849 €. Le produit total versé en 2020 était de 5 443 364 € soit une différence de 9 515 € correspondant à un rôle complémentaire.

Quelques données économiques relatives à la fiscalité directe locale :

- Taxe d'habitation : nombre de logements soumis à la TH : 4 912 dont part de résidences secondaires : 13.4 % (soit 658 logements) – Nombre de locaux (résidences principales art. 55 SRU) : 4 255.

BASES NETTES "MENAGES" IMPOSEES SUR LA COMMUNE					
TAXES	BASES EN €	BASES PAR HABITANT			
		COMMUNALES	DEPARTEMENTALES	REGIONALES	NATIONALES
TAXE HABITATION	18 953 902	1 913	2 766	1 926	1 405
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	12 607 309	1 273	1 985	1 492	1 319
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	107 817	11	16	20	18

Ce tableau démontre la faiblesse des bases d'imposition de la commune.

A titre d'information, la base nette de cotisations foncières des entreprises (637 établissements imposées) sur le Beausset est de 1 307 886 € soit 132 € par habitant – moyenne départementale : 341 € - régionale : 371 € et nationale : 486 €. (CFE versée à la CASSB).

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la CASSB sur le Beausset est de 1 547 008 € soit 156 € par habitant. Le taux voté par la CASSB en 2020 était de 11.75 %

PRODUIT DES IMPOSITIONS SUR LA COMMUNE					
TAXES	PRODUIT	BASES PAR HABITANT			
		COMMUNALES	DEPARTEMENTALES	REGIONALES	NATIONALES
TAXE HABITATION	2 109 574	213	397	288	213
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	60 755	6	8	4	1
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	3 132 916	316	372	311	277
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	107 817	12	11	12	9

4 – Les dotations et participations : 1 399 853 € € soit 14.47 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat, les allocations compensatrices, et diverses participations notamment de la caisse d'allocations familiales.

Par habitant au Beausset, le ratio est de 141 € - la moyenne départementale est de 184 € - régionale : 188 € et nationale : 235 €.

- Les dotations de l'Etat versées en 2020 d'un montant global de 1 037 470 € € représentent 74 % du chapitre 74. En diminution depuis 2019 car la commune n'est plus éligible à la dotation de solidarité urbaine.

DOTATIONS DE 2017 A 2020

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020	ECART EN € (2020/2019)	ECART EN % (2020/2019)
DOTATION FORFAITAIRE	774 168	770 187	775 841	777 233	1 392	0.18
DOTATION SOLIDARITE RURALE	112 530	93 775	62 517	0	-62 517	-100.00
DOTATION NATIONALE PEREQUATION	181 555	214 065	234 547	260 237	25 690	10.95
TOTAL	1 068 253	1 078 027	1 072 905	1 037 470	-35 435	-3.30

- Les allocations compensatrices : 161 656 €. Soit + 4.97 %

ALLOCATIONS COMPENSATRICES 2019 - 2020

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2 017	2 018	2 019	2 020	ECART 2020/2019 en €	ECART 2020/2019 en %
748314- compensation ex T.P.	1 326	0	0	0	0	0
74834- comp exonération taxes foncières	15 492	14 350	15 031	16 300	1 269	8.44
74835- comp exo taxe hab	118 000	133 219	138 970	145 356	6 386	4.60
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	134 818	147 569	154 001	161 656	7 655	4.97

Ces produits versés par l'Etat correspondent aux compensations d'exonérations ou de dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat, notamment pour les foyers à revenus modestes, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, personnes âgées de plus de 75 ans et logements sociaux. Cependant ces compensations le sont sur la base des taux de 1991, impliquant ainsi une perte de ressources pour la collectivité.

EXONERATION DES BASES FISCALES	bases fiscales 2020	Bases exonérées par l'Etat	Taux	Montant impôt exonéré	Montant réellement compensé en €	Perte réelle en €
Base exonérée taxe foncière batis	12 607 309	1 351 227	24.80	335 104	6 550	-328 554
Base exonérée taxe foncière non batis	107 817	16 264	108.11	17 583	9 750	-7 833
Base exonérée taxe habitation	18 953 902	2 256 091	11.13	251 103	145 356	-105 747
TOTAL	31 669 028	3 623 582		603 790	161 656	-442 134

- Les autres dotations ou participations proviennent de la caisse d'allocations familiales pour les actions municipales en faveur de l'enfance et de la jeunesse à hauteur de 138 334 € (régularisation 2019 et acompte 2020) et de diverses participations telles que le fonds de compensation de tva pour 9 932 €, une dotation pour l'organisation des élections municipales de 2 400 €, une subvention de l'Etat de 10 000 € pour l'achat des masques, une dotation pour les titres sécurisés (passeports et carte identité) de 12 130 €, et une subvention de 19 000 € de la DRAC pour les livres et le personnel de la médiathèque.

5 -Les atténuations des charges : 381 575 €

Il est constaté une baisse de ces recettes de 5.86 %. Ce sont les remboursements des indemnités journalières pour maladie ou maternité, paternité et accidents du travail et aussi de la participation aux contrats aidés.

6 – Les produits exceptionnels : 43 853 €

Il s'agit de produits divers constitués notamment de pénalités de retard pour les travaux de la Maison des Arts (11 691 €), d'astreintes d'urbanismes recouvrées (après admission en non-valeur), du remboursement de la compagnie d'assurance de dégâts des eaux (solde pôle musical 26 622 €)

S'agissant des opérations d'ordre, la quote part des subventions correspondant à l'amortissement est de 2 648 €.

Enfin est repris le résultat excédentaire de l'année 2019 de 1 513 728 €.

La section de fonctionnement se solde à nouveau par un résultat global excédentaire de 2 116 809 € avant couverture du besoin de financement.

Pour parfaire ces chiffres, une analyse détaillée des charges et des produits vient compléter la présentation du compte administratif 2020. Le tableau ci-dessous « analyse équilibres fondamentaux » permet de comparer la situation de la commune avec les communes de même strate démographique. Ces données sont issues de la DGIP.

Il est rappelé ci-dessous la notion de capacité d'autofinancement brute et nette

La capacité d'autofinancement brute : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette : La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

S.

ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2018-2020

RUBRIQUES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART EN EUROS	ECART 2020/2019 en %	Montant en € par habitant pour la strate			
						LE BEAUSSET	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	9 443 463	9 081 330	8 691 141	-390 189	-4.30	877	1 409	1 276	1 154
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CAF)	9 440 525	9 078 682	8 688 493	-390 189	-4.30	877	1 365	1 230	1 122
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 326 586	8 396 297	8 088 059	-308 238	-3.67	816	1 284	1 165	1 009
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CAF)	7 951 657	8 071 599	7 731 773	-339 826	-4.21	780	1 169	1 056	921
RESULTAT COMPTABLE (A-B)	1 116 876	685 033	603 082	-81 951	-11.96	61	126	111	145
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT									
RESSOURCES FISCALES (73)	7 420 141	7 135 479	6 844 807	-290 672	-4.07	691	1 045	922	766
Dont impôts locaux	5 271 576	5 420 125	5 463 312	43 187	0.80	551	763	613	507
Reversement fiscalité groupement	1 099 599	728 441	689 048	-39 393	-5.41	70	140	184	171
Autres impôts	1 048 966	986 913	692 447	-294 466	-29.84	70	152	117	93
DOTATIONS (74)	1 379 153	1 399 704	1 399 854	150	0.01	141	184	188	235
Dotation Globale de Fonctionnement	1 078 027	1 072 905	1 037 470	-35 435	-3.30	105			
Attribution compensation (impôts)	148 441	172 858	161 656	-11 202	-6.48	16			
Autres dotations	152 685	153 941	187 971	34 030	22.11	19			
AUTRES PRODUITS	526 019	514 480	399 978	-114 502	-22.26	40	125	125	100
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 325 313	9 049 663	8 644 639	-405 024	-4.48	873			
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT									
Achat et charges externe (60/61/62)	2 193 475	2 414 009	2 168 103	-245 906	-10.19	219	292	279	238
Frais de personnel	4 577 336	4 767 926	4 752 310	-15 616	-0.33	480	704	640	526
Contingents-subventions	868 268	542 382	497 779	-44 603	-8.22	50	122	113	113
Autres charges gestion courante	142 012	153 806	134 429	-19 377	-12.60	14			
Impôts et taxes	9 521	11 054	9 910	-1 144	-10.35	1			
CHARGES DE GESTION COURANTE	7 790 611	7 889 177	7 562 532	-326 646	-4.14	763			
RESULTATS									
EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT	1 534 701	1 160 486	1 082 107	-78 379	-6.75	109	229	195	219
FRAIS FINANCIERS	159 755	152 601	136 178	-16 424	-10.76	14	24	22	21
PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 212	14 019	43 854	29 835	212.82	4			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	290	28 820	33 063	4 243	14.72	3	16	14	10
PRODUITS DES CESSIONS	14 000	9 300		-9 300	-100.00	0			
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE OU EPARGNE BRUTE	1 475 868	983 783	956 720	-27 063	-2.75	97	196	174	200
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	483 845	496 710	445 353	-51 357	-10.34	45	81	73	84
CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE OU EPARGNE NETTE	992 022	487 073	511 367	24 294	4.99	52	115	100	117

II – SECTION D'INVESTISSEMENT :**A – Les dépenses :**

Elles regroupent les dépenses financières, les dépenses d'équipement brut et les opérations d'ordre

- Les dépenses financières : 445 353 € représentant 21 % des dépenses réelles.

Il s'agit du remboursement du capital de la dette en diminution de 10.34 % par rapport à 2019.

libelle	2017	2018	2019	2020	ECART 2020/2019 (EN %)
Encours au 01/01	4 984 092	4 954 398	5 020 553	4 523 843	-9.89
66111 (Intérêts)	170 230	160 499	146 301	136 765	-6.52
1641 (capital restant dû)	479 693	483 845	496 710	445 354	-10.34
TOTAL annuité	649 923	644 344	643 011	582 119	-9.47
capital au 31/12	4 954 398	5 020 553	4 523 843	4 078 489	-9.84

Il est rappelé que selon la charte GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque la totalité de la dette est classée niveau 1 et classe A (aucun emprunt toxique).

Le ratio encours de la dette au 31 décembre /CAF BRUTE = 4.26 années. La moyenne départementale est de 4.32, régionale 4.28 et nationale 3.91.

- Les dépenses d'équipement brut : 1 605 714 € représentant près 79 % des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses se déclinent selon les opérations détaillées ci-dessous. Les restes à réaliser s'élèvent à 856 893 €.

Le tableau ci-dessous détaille les restes à réaliser au 31 décembre 2020.

N° Opérations (chapitres)	Désignation	Montant des RAR au 31 12 2020	Objet
201402	PLU REVISION	40 797.00	Documents d'urbanisme établissement PLU- Enquêtes publiques - (mission du cabinet d'études)
201702	CREATION ESPACE CULTUTREL	76 800.72	Réhabilitation de la Maison des Arts (solde des marchés)
201904	REHABILITATION BATIMENTS	1 440.00	Solde mission du cabinet d'études dans le cadre de l'AD'AP (1°période triennale) - Accessibilité ERP
201905	PREVENTION SECURITE	9 582.00	Solde du programme de vidéo protection (caméras)
201907	VOIRIE 2019	164 745.00	Travaux trottoirs RDN8 (Casino au CTM) Convention avec le Département du Var - Travaux achevés en 2020 (Facture du département réceptionnée en avril 2021)
202001	REAMENAGEMENT CANTINES ET REFECTOIRE	17 448.43	1ere phase réalisée - Reste engagées les missions du Maître d'œuvre, et des cabinets d'étude.
202002	EQUIPEMENTS SPORTIFS	41 513.28	Travaux stade de Foot (correspondant aux missions du Maître d'Œuvre et des Cabinets d'étude.
202003	VOIRIE RESEAUX MOBILIER URBAIN	260 916.11	Carrefour des Lèques (travaux achevés - attente facture du Département du Var) - Eclairage abri bus Ste Brigitte (achevé.- Facture du SYMIELEC reçue 1er trimestre 2021) - Extension réseau EDF gendarmerie et résidence les Coquelicots -
202004	JARDIN DES GOUBELETS	9 846.48	Solde modification armoire électrique (facture réglée mars 2021)
202005	REHABILITATION BATIMENTS	104 401.72	RAR 2020 : toiture immeuble MARI et lignes de vie Mari et Eglise - Audit énergétique -
202006	EQUIPEMENTS DES SERVICES	82 975.45	Véhicules réceptionnés le 21 avril 2021. Logiciels services techniques (installé)
202008	ACQUISITIONS FONCIERES	34 869.00	RAR : parcelle terrain agricole - acquisition parcelle A2535 - Bornage de chemins (géomètre)
202010	AMELIORATIONS CADRE DE VIE	11 558.08	Panneaux d'affichage (totalement réalisé)
Total		856 893.27	

- Les dépenses d'ordre : 245 654 €.

Ces dépenses comprennent :

- l'amortissement des subventions d'équipement (versé en section de fonctionnement) pour 2 648 €

- les opérations patrimoniales pour 243 006 € (imputations définitives versées aux entreprises dans la cadre du marché de travaux pour la création de l'espace culturel). Le même montant est constaté en recettes d'investissement.

Enfin est repris le résultat d'investissement 2019 (déficit d'investissement) de 715 645 €.

B – Les recettes :

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes d'équipement, de recettes financières et de recettes d'ordre.

- Les recettes d'équipement réalisées à hauteur de 819 712 € correspondent aux subventions perçues, et au produit des amendes de police. Reste à réaliser le solde de la subvention pour la Maison des Arts de la Région pour 186 300 €.

- **Les recettes financières : 1 899 235 €**

Elles intègrent le fond de compensation de TVA pour 454 893 €, la taxe d'aménagement pour 210 599 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisée pour 1 233 743 €.

- **Les recettes d'ordre :**

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 355 285 € et des opérations patrimoniales de 243 006 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement se solde par un besoin de financement compte tenu des restes à réaliser de 383 721.43 €, qui sera couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour information structure des dépenses totales (fonctionnement et investissement) par fonction.

